



Paris, le 22 mai

COMMUNIQUE DE PRESSE

Journée européenne de l'obésité le 23 mai 2015 : Marisol TOURAINE réaffirme la politique de prévention du Gouvernement

Le 23 mai 2015 a lieu la sixième édition de la Journée européenne de l'obésité. Pour combattre cette épidémie qui progresse et entraîne des risques graves pour la santé, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a réaffirmé dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, l'engagement du Gouvernement pour une politique de prévention et de réduction des inégalités face à la santé, en particulier auprès des plus jeunes.

L'exposition au risque d'obésité est étroitement liée aux inégalités sociales. Aujourd'hui, en classe de CM2, les enfants d'ouvriers sont dix fois plus victimes d'obésité que les enfants de cadres. C'est pourquoi plusieurs mesures du projet de loi font de la prévention auprès des jeunes une priorité. Un « *parcours éducatif en santé* » sera notamment instauré à l'attention de tous les jeunes (dans les écoles), afin de favoriser les actions de promotion de la santé. Le dispositif du médecin traitant de l'enfant permettra notamment de prévenir les comportements à risques et de renforcer le dépistage précoce du surpoids et de l'obésité.

Pour améliorer l'accès à une alimentation équilibrée, le projet de loi crée par ailleurs un étiquetage nutritionnel synthétique, simple et accessible pour tous. Il est en effet nécessaire que l'information nutritionnelle devienne un élément du choix alimentaire au même titre que le prix, la marque, la présentation ou le goût. Lancé par la ministre en mars, le groupe de concertation sur l'information nutritionnelle doit produire ses conclusions cet été. Enfin, l'interdiction de la mise à disposition en libre-service de fontaines de sodas permettra de protéger la population contre une consommation excessive de sucre.

« *Bouger* » est un facteur protecteur face aux risques de surpoids et d'obésité. Le projet de loi simplifie ainsi le dispositif de production du certificat médical pour faciliter la pratique du sport. Il encourage par ailleurs les médecins à prescrire des activités physiques adaptées aux personnes souffrant d'affections de longue durée.

Marisol TOURAINE réaffirme ainsi la volonté du Gouvernement d'engager des politiques justes et efficaces de prévention et de lutte contre l'obésité.

Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 – cab-ass-presse@sante.gouv.fr